



## heures complementaires partage travail

Par **coco85**, le **20/05/2012** à **18:34**

bonjour,  
Je travaille dans une entreprise de propreté en CDI.

je souhaite savoir :

1) Si les heures de travail remises au lendemain ou à la veille d'un jour férié sont majorées en heures complementaires ?.

Les dernieres heures que j'ai effectuée dans ce cas ont été payées à la moitié de mon taux horaire habituel.

2) En congés prochainement, pour assurer mon remplacement je dois montrer le travail a la collegue qui me remplacera,mon responsable me demande de partager les heures de travail (pour un chantier que je fais seule habituellement en 2 heures nous avons 1 heure payée chacune). Est-ce normal?

merci de votre réponse  
Cordialement

Par **P.M.**, le **20/05/2012** à **21:51**

Bonjour,  
Pour les heures effectuées le jour férié, il faudrait vérifier si elle ne sont pas comprises dans les heures travaillées et que ce soit la majoration qui est de 50 %...  
L'employeur ne peut pas vous payer de toute façon que la moitié d'une partie du temps de travail effectif même si c'est pour une mise au courant...